

20/09/2010

### Repérage du lieu de la compétition (a)

Un fléchage vers le lieu de la compétition lisible et visible doit être établi, en accord avec les autorités, sur les axes routiers principaux à l'entrée de la ville ainsi qu'à partir des gares ou aéroports si nécessaires.

### Horaires et pistes (a)

➤ Pointage : à partir de 7h30. Finale : à partir de 15h00.

➤ Nombre de pistes : 16 ou plus pour effectuer le(s) tour(s) de poule en une vague, dont **4 équipées** de systèmes chronométriques et d'indications des scores.

### Engagements et pointage (a et b)

☞ Pour les licenciés FFE : Les clubs doivent engager leurs tireurs et leur arbitre avec le système « Engagements en ligne » sur le site web de la FFE.

☞ Pour les non licenciés FFE : Les engagements doivent être faits transmis aux organisateurs par les clubs des tireurs. Aucun engagement individuel ne peut être accepté.

La date de clôture des inscriptions est **le mercredi (23h59, heure de Paris) (Cf. CD FFE 19/09/2009), précédent l'épreuve.**

Le pointage des tireurs et des arbitres doit se faire le matin de l'épreuve (une table de pointage par tranche de 50 tireurs).

Les tireurs doivent s'acquitter d'un droit d'engagement **de 10€.**

**En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.**

**Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)**

**En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, par des pièces officiels (carte d'identité, permis de conduire, ...) auprès du directoire technique, sous peine d'exclusion de l'épreuve.**

**Le Directoire Technique (a)** (décision du CD FFE du 29/03/2008)

Il est composé de **3 personnes** : un membre de la Commission d'arme, un membre de la CNA, le CTS ou son représentant.

Il est chargé de faire respecter la réglementation en vigueur et de veiller au bon déroulement de la compétition.

20/09/2010

### **La couverture médicale (d)**

Un médecin doit être présent. Ce médecin doit être licencié à la FFE pour être assuré, **à moins qu'il ne rapporte la preuve qu'il est d'ores et déjà couvert par son assurance professionnelle pour ce risque spécifique.**

**Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité. Dans ce cadre, notamment les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu dans lequel se déroule la manifestation pour qu'une équipe médicale adéquate à l'évènement puisse intervenir en cas de besoin le plus rapidement possible. (Cf CD FFE du 21/06/2008)**

### **Arbitrage (c)**

Les clubs qui engagent **plus de trois tireurs** sont tenus de présenter un arbitre au pointage. La Commission Nationale d'Arbitrage adressera à l'organisateur, 15 jours avant l'épreuve, la liste des arbitres à convoquer (au moins 8).  
Sont autorisés à arbitrer : les arbitres régionaux à partir de juniors (si l'épreuve se déroule sur deux jours), les arbitres en formation National, les Nationaux, les Internationaux, les Maîtres d'Armes.

### **Formule de la compétition**

#### **1/ Journée du samedi**

**Le classement initial des tireurs pour la constitution des poules est le classement national actualisé.**

#### **Sont exemptés :**

- Les tireurs classés dans les 64 premiers du classement FIE,
- Les tireurs classés dans les 32 premiers du classement FFE,

**A/ 1 tour de poule à 6, 7 ou 8 avec décalage par nation et par club.**

**Pour connaître le nombre de tireurs (x) directement qualifiés pour le dimanche à l'indice à l'issue du tour de poule, on additionne :**

$$\begin{array}{r} 16 \\ + 32 - \text{le nombre d'engagés dans les 32 premiers du classement national} \\ + \text{le nombre nécessaire de tireurs pour que toutes les poules soient de 7} \\ \text{tireurs le dimanche} \\ \hline X \text{ tireurs} \end{array}$$

**En cas d'égalité, les tireurs concernés disputeront un match de barrage. (5 touches, 3 minutes)**

**B/ Tableau d'élimination directe de 256 tireurs maximum dont les 64 premiers seront qualifiés pour le dimanche.**

20/09/2010

## 2/ Journée du dimanche

Si des tireurs classés dans les 64 premiers du classement FIE n'apparaissant pas dans les 32 premiers du classement FFE sont engagés, on ajoutera une ou plusieurs poules.

### Classement initial des tireurs :

- Les tireurs classés dans les 64 premiers du classement FIE,
- Les tireurs classés dans les 32 premiers du classement FFE,
- Les X tireurs qualifiés à l'issue du tour de poules du samedi,
- Les 64 tireurs qualifiés à l'issue du tableau d'élimination directe du samedi,

A/ 1 tour de poule à 7 avec décalage par nation et par club sans éliminés.

### B/ Tableau d'élimination directe

Le DT et/ou le responsable de la commission d'arme se réserve le droit de modifier la formule en cas de force majeure.

### Affichage / Protocole (a)

A chaque étape de la compétition, l'organisateur devra procéder à un affichage (présents, poules, tableaux etc...)

L'organisateur fera une présentation des huit finalistes au public en énonçant leur palmarès.

### Gestion informatique et transmission des résultats (a et b)

1/ La compétition devra être gérée avec le logiciel **désigné par la FFE**.

2/ Dès la fin de la compétition, la diffusion des résultats doit être faite par courrier électronique à la FFE [alexandre.rumpli@escrime-ffe.fr](mailto:alexandre.rumpli@escrime-ffe.fr) (les résultats complets au format PDF, le répertoire complet, les fichiers fff (ex : amiens\_ehs.fff), la composition du Directoire Technique.)

3/ Dès la fin de l'épreuve, les organisateurs ont l'obligation de publier sur le site internet fédéral (au format PDF) les résultats de l'épreuve dans la rubrique « engagement en ligne ». (Cf. mode d'emploi des engagements en ligne)

**Contact à la FFE pour toutes informations complémentaires : [ffe@escrime-ffe.fr](mailto:ffe@escrime-ffe.fr)**

- a : cf. Cahier des charges pour les circuits nationaux  
b : cf. Mode d'emploi pour les engagements en ligne,  
c : cf. Réglementation de l'arbitrage  
d : cf. Règlement médical